

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 53
Membres absents : 25
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

22^{ème} QUESTION

Transport scolaire - Prolongation de la convention de délégation partielle de la compétence transport scolaire avec les Autorités Organisatrices de 2^{ème} rang (AO2)

(DELIBERATION n° 2025-107)

Depuis septembre 2018, Saint-Louis Agglomération est Autorité Organisatrice de premier rang de l'ensemble des transports scolaires : elle exerce son pouvoir d'instruction concernant les créations ou modifications de service pour la desserte des collèges et du lycée de son territoire ou les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. Pour l'exercice de ces compétences, elle a conclu des marchés de transport pour la période 2020/2025.

L'article L.3111-9 du Code des transports autorise la délégation de tout ou partie de l'organisation des transports scolaires aux communes et aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale qui gèrent des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Par délibération en date du 15 juillet 2020, Saint-Louis Agglomération a délégué aux RPI la gestion des contrats de transport et l'organisation du service pour la durée des contrats conclus avec les transporteurs.

Sont encore concernés à ce jour les :

- RPI Brinckheim-Kappelen-Stetten
- RPI Geispitzen-Waltenheim
- RPI Wahlbach-Zaessingue
- RPI des 2 Magstatt et Koetzingue
- RPI Attenschwiller et Michelbach-le-Haut
- RPI Knoeringue-Folgensbourg

Une délégation dans les mêmes formes a été conclue avec le groupe scolaire Don Bosco à Landser.

En raison d'un projet de modification de la carte scolaire à la rentrée de septembre 2026, qui impactera certains circuits scolaires des collèges, il est nécessaire de prolonger d'une année les marchés de transport scolaire.

En conséquence, il y a donc lieu d'adapter la durée des conventions pour les 6 RPI susmentionnés, ainsi que pour le regroupement scolaire Don Bosco en les prolongeant prévisionnellement jusqu'à la rentrée 2026/2027 et en toute hypothèse à due concurrence de la durée des marchés de transport scolaire.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités des avenants avec les 6 RPI cités ci-dessus, ainsi que le groupe scolaire Don Bosco, en ce qu'ils prolongent les effets de la convention d'une année, soit jusqu'à la rentrée 2026/2027 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants ci-annexés.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 juin 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

